

Programme Re-Sources ; un exemple en Nouvelle-Aquitaine : le captage de PREUILLY

L'UFC-Que Choisir était représentée au COPIL (Comité de Pilotage) du captage de Preuilly.

Qu'est-ce qu'un programme Re-Sources ?

La démarche Re-Sources est née, dans les années 2000, du constat d'une dégradation de la qualité des ressources en eau potable dans la Région Poitou-Charentes. Cette dégradation est aggravée par la vulnérabilité générale des sols et du sous-sol, et liée à de multiples origines : pollutions agricoles, domestiques et industrielles.

Le programme Re-Sources a pour objectif de reconquérir et préserver durablement la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable des habitants de Nouvelle-Aquitaine. L'enjeu est de sécuriser la production d'eau potable. Il induit des changements de pratiques et des évolutions de systèmes de production dans le but de prévenir la pollution des eaux captées. Les bassins d'alimentation de captage ayant une forte vocation agricole, la majorité des actions est orientée vers une agriculture durable.

Copiée, collée du site « Agir pour l'eau potable en Nouvelle-Aquitaine » cette définition a tout pour plaire. Mais est-ce que ça marche ?

L'exemple du captage de Preuilly révèle en fait bien des dysfonctionnements : une aire du captage toujours soumise à des intrants, des agriculteurs qui balancent entre l'intention de modifier leurs pratiques et leur souci compréhensible de vivre de leur travail, un mille-feuille d'acteurs locaux et d'avis et d'instances, une absence de retours sur les actions engagées ... Bref, pas simple de s'y retrouver.

Quelques remarques préalables sur le site du point de captage de PREUILLY.

1) Situation

Le captage de Preuilly se situe en rive droite du Clain, dans la partie Nord-Ouest de la commune de Smarves, à trois cents mètres au Sud-Est du lieu-dit « Mauroc ». Il s'agit d'une source captée dans la vallée du Clain, au fond d'un petit thalweg d'orientation Est-Ouest, en contrebas de la voie ferrée Poitiers-Limoges.

Le trop-plein est évacué vers le Clain par un petit Chenal, long de cinquante mètres.

Les communes concernées par l'eau du captage de Preuilly sont Saint Benoît, Smarves, Ligugé, Nouaillé-Maupertuis, Mignaloux-Beauvoir.

2) Sécurisation de l'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable du secteur de distribution du captage de PREUILLY est confrontée aujourd'hui à plusieurs difficultés :

- Problème quantitatif au niveau de l'alimentation en eau, principalement pendant la période estivale ;
- Problème qualitatif avec des dépassements des normes eau potable en turbidité et pesticides pour la ressource de "Preuilly" ;
- Un site de dépollution à entretenir et à gérer, site récemment réhabilité en 2020.

3) Risques de dégradation de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de ce captage apparaît régulièrement dégradée par des pesticides (ou métabolites de pesticides), turbidité et contamination bactériologique (généralement modérée) et herbicides de synthèse comme atrazines. Cette vulnérabilité est notamment liée au caractère karstique de la ressource.

Signalons une teneur en nitrates oscillant autour de 25 mg/l, donc relativement acceptable. Mais cette qualité ne permet pas une consommation de l'eau sans un traitement par ultrafiltration.

COPIL du PREUILLY 18/01/2023 (Salle Rabelais à SMARVES)

Participants : GRAND POITIERS, DREAL, Agence de l'Eau Loire Bretagne, DDT, Syndicat d'aménagement de la Vienne, Ville de Saint-Benoît, Maire de Smarves, ARS, Chambre d'agriculture, UFC Que Choisir 86, trois agriculteurs concernés sur le périmètre de captage et Eaux de Vienne qui animait la réunion.

Bilan qualitatif de l'eau :

Nitrate à 23 mg/litre en moyenne ;

Pesticides : une vingtaine de molécules sont recherchées. Sont retrouvées essentiellement Atrazine et métolachlore ou ses dérivés. Pas de dépassement du seuil de 0,1 µg/L pour chaque molécule retrouvée, mais dépassement à deux reprises en 2019 et 2021 du seuil cumulé de 0,5 µg/L.

Actions menées :

* *Non Agricoles :*

- 600 m de haies plantées pour limiter le ruissellement
- Remise de terres en prairie dans le périmètre de captage
- Création d'une zone tampon humide en milieu boisée

**Agricoles :*

- Différents essais avec moutarde et trèfle (semis par drone) échec complet selon les agriculteurs car il n'y a pas eu de levée compte tenu de la sécheresse au mois d'Août.
- Fertilisation sur blé tendre selon la méthode dite « appi-N » (apport azoté optimisé : adaptation de la dose et de la date)

Aucun résultat de ces essais n'a été donné quant au retentissement sur la qualité de l'eau ou les reliquats post-récolte

Evolution de l'assolement :

Jachère de 11 % à 23 %

Colza de 20 % à 24 %

Herbe de 20 % à 14 %

Céréale de 48 % à 31 %

Projets pour 2023

Différents essais sont prévus :

Colza associé avec sarrazin/féverole (fève)

Luzerne

Couverts végétaux pour limiter les produits phyto (occupation des sols entre deux cultures)

Biocontrôle (alternative aux pesticides)

Fertilisation des blés

A noter : aux dires des agriculteurs, une absence de retour pour l'amélioration de leur pratique, et aucune réflexion sur les débouchés économiques de ces nouvelles pratiques (herbe, luzerne...)

À noter : une subvention de 160 € par hectare et par an attribuée aux agriculteurs dans le cadre des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques),

Budget prévisionnel 9000 €, engagé 11000 €

Les agriculteurs présents déplorent le manque de débouchés pour l'herbe, ce qui risque de les contraindre à remettre des terres en cultures.

Remarque : nous vous renvoyons à un précédent compte-rendu du COPIL en octobre 2021 (sur notre site).

Patrick MERER

Frédéric SIUDA

Représentants de l'UFC-Que Choisir de la Vienne